

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0807_ART_RD472_VILLERS-FARLAY
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE MAIRE DE VILLERS-FARLAY

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;
- VU** la demande de l'entreprise ROGER MARTIN en date du 18 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant les travaux de renouvellement de la couche de roulement sur la RD 472, sur le territoire de la commune de VILLERS-FARLAY ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 472** sera réglementée de la façon suivante **en soirée** :

| | |
|---------------------|--|
| Période | Du mardi 09 juillet 2024 à 20h00 au mercredi 10 juillet 2024 à 06h00 Du mercredi 10 juillet 2024 à 20h00 au jeudi 11 juillet 2024 à 06h00 Du jeudi 11 juillet 2024 à 20h00 au vendredi 12 juillet 2024 à 06h00 (ces dates peuvent évoluer selon les conditions météorologiques défavorables) |
| Localisation | Du PR 11+0687 Au PR 13+000 |
| Restrictions | Circulation interdite à tous les véhicules |

ARTICLE 2 L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit :

- **Pour les VL (voir plan joint) :**

- RD 472 MOUCHARD → RD 121 CRAMANS → RD17^E ARC-ET-SENANS → RD17/RD7 CHISSEY-SUR-LOUE → RD 93 ECLEUX → RD 472 VILLERS-FARLAY

- **Pour les PL (voir plan joint) :**

- RD 472 MOUCHARD/PORT-LESNEY → RN 1083 POLIGNY → RD 905 MONT-SOUS-VAUDREY → RD 472 VILLERS-FARLAY

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de DOLE.

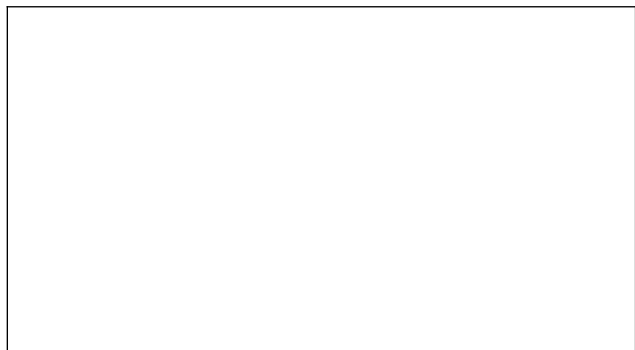
ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département du JURA et M. le Directeur Générale des Services du Département du DOUBS, MM. les Commandants des Groupements de Gendarmerie du JURA et du DOUBS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture, publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr> et dont ampliation sera adressée à MM les Maires de VILLERS-FARLAY, OUNANS, CHAMBLAY, MOUCHARD, PORT-LESNEY, CRAMANS, ECLEUX et ARC-ET-SENANS (DOUBS) , M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

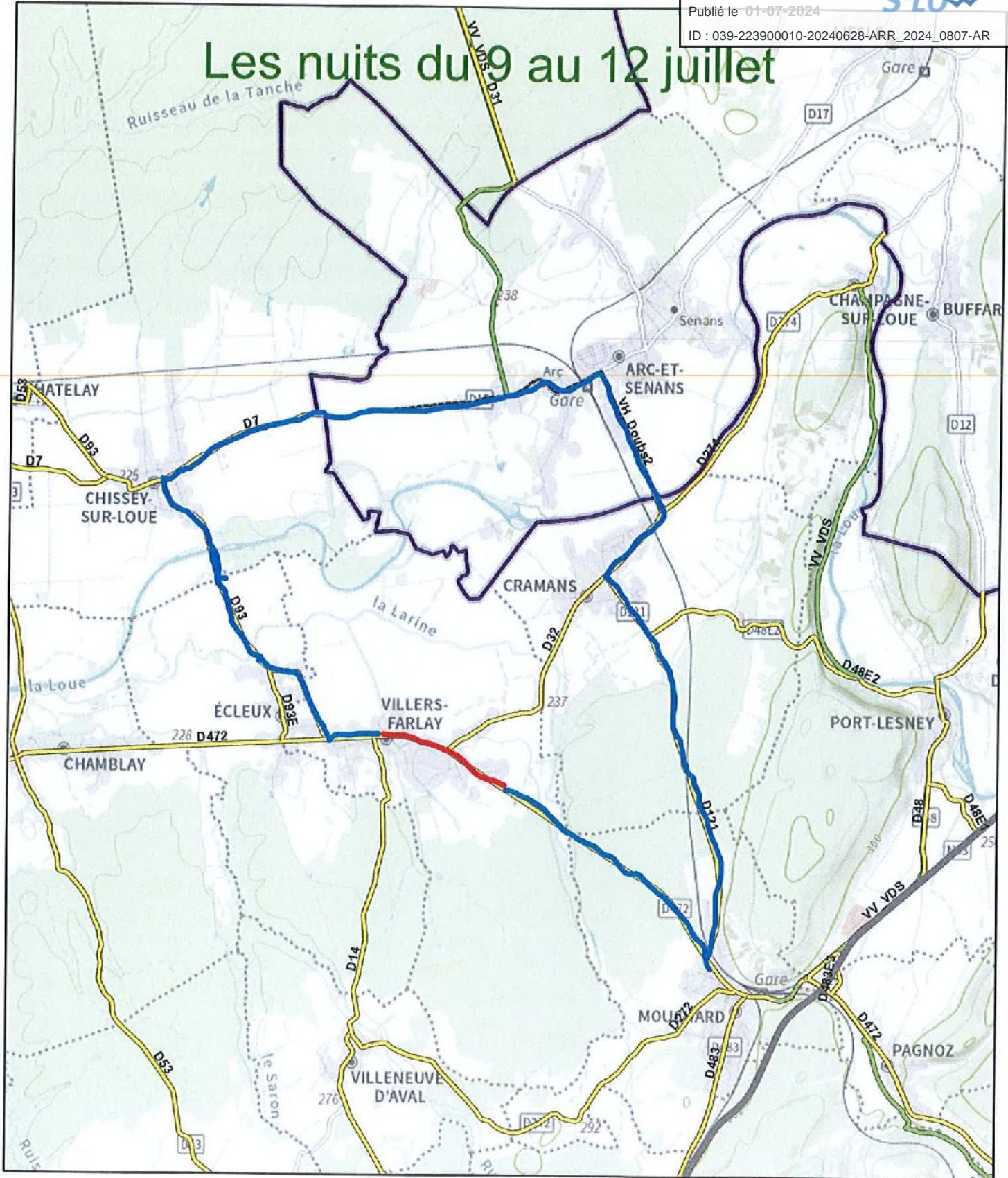
ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE à l'adresse suivante : 24 Rue de le Fenotte – 39100 DOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

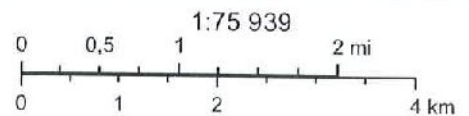
Signature de l'arrêté



Les nuits du 9 au 12 juillet



juin 26, 2024



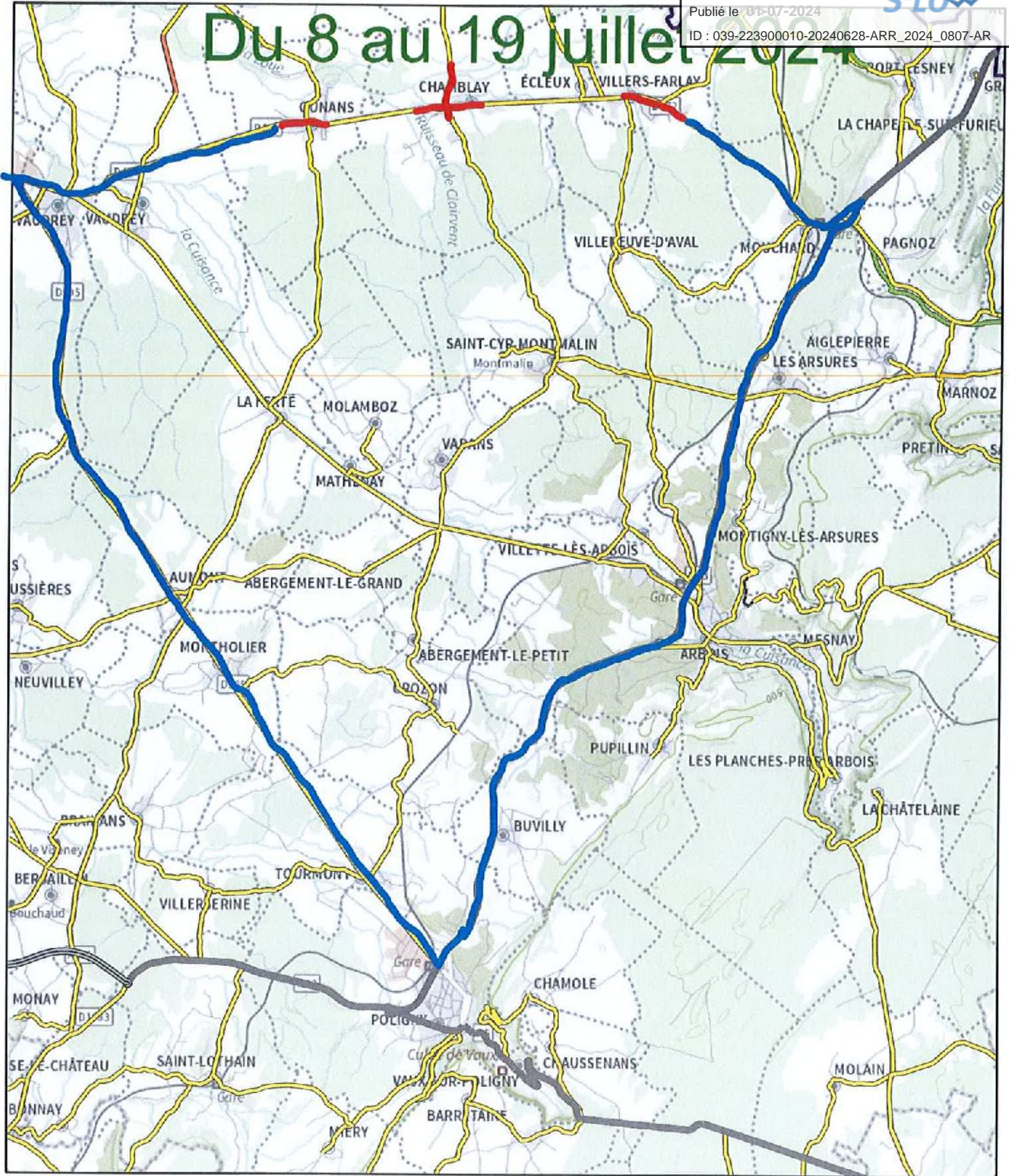
- Autoroutes
- Routes Nationales
- Tronçons**
- Départementales
- Routes gauches
- Voies utilisées en VH
- Véloroutes et voies vertes
- Département

Déviation VL dans les 2 sens

Esri France

Zone de chantier

Du 8 au 19 juillet 2024



juin 26, 2024

- Autoroutes
- Voies utilisées en VH
- Routes Nationales
- Véloroutes et voies vertes

Tronçons

- Départementales
- Routes gauches
- Département

Déviation PL dans les 2 sens

Esri France

zones de travaux